

Bruxelles, le 7 avril 1933.

EXPLOITATION

SERVICE COMMERCIAL

Bureau 13-2
N° 2128/2129 4 V.

ORDRE SPECIAL N° 20 E

Voyages sociétaires et scolaires combinés avec :

1° le trajet BRUXELLES-ANVERS ou vice versa en bateau;

2° le trajet TAMISE-ANVERS ou vice versa en bateau.
Suite aux articles 133 et 146 du R.G.E., 2° partie, fasc. II.

Il est porté à la connaissance des services intéressés que :

1° le service des bateaux organisé entre BRUXELLES et ANVERS par la Société Anonyme des Bateaux Belges fonctionnera cette année du 4 juin au 24 septembre inclus les dimanches et jours fériés sous les horaires ci-après :

Départ du Pont de Laeken : 8 h. 30.

Départ d'Anvers (Steen) : 13 h. 30.

2° le service de bateaux de la Société Anonyme Wilford fonctionnera entre TAMISE et ANVERS les dimanches et jours fériés à partir du 7 mai et journallement à partir du 4 juin jusqu'au 10 septembre 1933.

Pour gouverner, la 3° classe étant supprimée sur les bateaux les dimanches et jours fériés, les prix de la 2° classe (5 francs pour les sociétaires et 4 francs pour les élèves) seront seuls appliqués pendant ces jours.

*
**

Les bureaux sont invités à annoncer la mesure au public au moyen d'avis à apposer à des endroits bien en vue.

Au nom de la Société :

Par délégation,

DUQUENNE.